COMMUNE : LE POUZIN

Membre de (1) : CAPCA

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par C. VIGNAL	VIGNAL Christophe	VIGNAL Christophe
Liste conduite par C. VIGNAL	DUPRE Valérie	MOULIN Valérie
Liste conduite par C. VIGNAL	AMBERT Gérard	MARTIN Cécile
Liste conduite par C. VIGNAL	MOULIN Valérie	
Liste conduite par C. VIGNAL	FERRIER Fabien	
Liste conduite par C. VIGNAL	ARNOL Christelle	
Liste conduite par C. VIGNAL	HAOND Patrick	
Liste conduite par C. VIGNAL	MEGNANT Angelique	
Liste conduite par C. VIGNAL	MESEGUER Luc	
Liste conduite par C. VIGNAL	POPA Vasilica	
Liste conduite par C. VIGNAL	BREGOIN Aymeric	
Liste conduite par C. VIGNAL	BARROS Manuela	
Liste conduite par C. VIGNAL	PIGEAU-AQUE Bernard	
Liste conduite par C. VIGNAL	LECLERE Sonia	
Liste conduite par C. VIGNAL	NIVRY Julien	
Liste conduite par C. VIGNAL	VETTER Lucienne	
Liste conduite par C. VIGNAL	CALLON Yvan	
Liste conduite par C. VIGNAL	VIALATTE Odette	
Liste conduite par C. MARTIN	MARTIN Cécile	
Liste conduite par C. MARTIN	MOULIN Gilbert	
Liste conduite par C. MARTIN	BERNARD Marie	
Liste conduite par C. MARTIN	CHAREYRON Christophe	
Liste conduite par C. MARTIN	CLAIR Huguette	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Le Pouzin, le 15/03/2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.